



**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE MEINIER  
du 28 janvier 2016**

**Présents**

<b>Exécutif</b>	MM.	Alain Corthay	maire
		Etienne Murisier	adjoint
	Mme	Coranda Pierrehumbert	adjointe
<b>Bureau du Conseil</b>	MM.	Jean-François Jordan	président
		Marc Jaquet	vice-président
		François Mégevand	secrétaire
<b>Conseillères municipales</b>	Mmes	Sylvie Barbat, Julia Collis, Cécilia Hauser, Amandine Mayer-Sommer, Corinne Ménétrety, Line Müller, Paola Sanz Velasco, Valérie Sella	
<b>Conseillers municipaux</b>	MM.	Christophe Berthelet, Daniel Jauch, Jacques Petitpierre	
<b>Personnel communal</b>	M.	Michel Vazquez	secrétaire général
<b><u>Absent-e-s excusé-e-s</u></b>	Mme	Ania Schwab	conseillère municipale
	MM.	José Burgos, Jean-Baptiste Leclercq	conseillers municipaux

**ORDRE DU JOUR**

1. Présentation de l'espace santé-social par l'animatrice sociale, Madame Brigitte Aellen
2. Approbation du procès-verbal de la séance du 3 décembre 2015
3. Communications du Bureau du Conseil
4. Communications du Maire
5. Rapports des commissions
6. Rapports des représentants au sein des commissions externes
7. Divers.

**Le Président** ouvre la séance à 20h15 en annonçant les personnes excusées.

**Le Maire** présente Brigitte Aellen, animatrice et assistante sociale, qui fait un énorme travail au sein de la commune, de manière efficace et évidemment discrète de par sa fonction. Il la remercie pour la présentation à venir, la qualité de son rapport d'activités distribué ce soir à tous et pour le travail effectué tout au long de l'année pour nos administrés, qu'il s'agisse des enfants, des adultes ou des aînés. L'Exécutif a plaisir à pouvoir s'appuyer sur elle, même si les situations sont parfois loin d'être faciles ou évidentes ; son travail mérite d'être découvert et mieux connu, il lui passe donc volontiers la parole.

## **1. Présentation de l'espace santé-social par l'animatrice sociale, Madame Brigitte Aellen**

**Brigitte Aellen** signale tout d'abord que le rapport d'activité distribué n'est pas encore définitif, la version finale sera envoyée d'ici 2-3 semaines. Elle présente son cursus et son expérience professionnelle avant son poste à Meinier.

Elle procède ensuite à la présentation des activités de l'espace santé-social du lieu intergénérationnel, comprenant une salle de consultation dans laquelle des prestations variées sont fournies (physiothérapie, phytothérapie, kinésiologie, consultations des médecins du cabinet médical de Vézenaz et imad – institution genevoise de maintien à domicile), un espace d'accueil de l'imad et son bureau.

Les prestations de l'animatrice / assistante sociale – employée municipale à 60% - sont les suivantes :

En tant qu'assistante sociale, elle accueille les personnes ayant des difficultés d'ordre personnel, psychologique, économique ou culturel ; cela comprend l'analyse de la situation lors d'entretiens avec la personne concernée – sur place ou lors de visites à domicile, l'accompagnement et l'intervention par l'élaboration de solutions en partenariat avec elle, la gestion et le suivi administratifs et financiers en lien avec les différents organismes administratifs, judiciaires et/ou avec les partenaires sociaux, dont elle liste ceux avec lesquels elle est en contact très régulièrement. Le nombre de dossiers à traiter ne cesse d'augmenter depuis le début de son activité en 2012, sachant que les demandes ponctuelles ne nécessitent pas forcément l'ouverture d'un dossier.

Concernant son second rôle d'animatrice sociale, il consiste à favoriser les échanges et les rencontres entre les différents professionnels et bénévoles qui travaillent dans le bâtiment collectif, à être une personne ressource et de contact pour les habitants du quartier du Tilleul, à gérer l'appartement collectif, la boîte d'échange et la bibliothèque ChatLu et à accueillir et recevoir les personnes intéressées par le fonctionnement du Centre intergénérationnel (citoyens, journalistes, politiques, etc).

Elle donne quelques exemples des partenariats qui ont émergé suite aux réunions régulières organisées avec les utilisateurs du bâtiment collectif et avec les habitants du quartier :

Pour le bâtiment collectif, la ludothèque accueille le GIAP, la crèche et le jardin d'enfants, le restaurant Le Tilleul reçoit les personnes en âge AVS pour les « repas autour d'une table » proposés par l'imad, le Club des aînés met à disposition son local au Giap pour leurs ateliers pâtisseries, les aînés ont créé des ateliers intergénérationnels, le salon de coiffure et l'esthéticienne participent à différentes fêtes pour coiffer et maquiller les enfants, la Rampe, la ludothèque et la crèche collaborent autour du bonhomme hiver, l'école a collaboré avec les aînés autour du thème « jeux d'hier, jeux d'aujourd'hui », etc.

Avec les habitants du quartier, voici quelques-unes des activités organisées : vide-greniers, ChatProjeté, Thé dansant, Chatoyant, ChatLendrier, etc. Les aménagements réalisés : potager, appartement collectif, Affichat, groupe pour la sécurité sur la desserte.

Elle agit aussi comme photographe à l'occasion du repas des aînés par exemple, en éditant ensuite un album photo.

**Le Maire** remercie Brigitte pour sa présentation et le respect du timing alloué, qui ne lui a pas permis d'expliquer en détail chacune de ses activités ; mais le rapport permet de s'informer plus en profondeur et de poser les questions éventuelles qui pourraient surgir.

**Coranda Pierrehumbert** précise que cette double casquette est assez originale et peut-être même unique dans la région. Brigitte répond parfois à des appels de personnes n'habitant pas Meinier, même si les prestations en elles-mêmes sont réservées aux habitants et personnes travaillant sur notre commune.

**Le Maire** souligne l'utilité de ce poste, dont la répartition (30% pour chaque casquette) varie par période en fonction des besoins. Il insiste sur le fait que l'offre n'a pas créé le besoin, nous nous sommes rendus compte que c'était une nécessité et que cette fonction répondait à des demandes latentes.

## 2. Approbation du procès-verbal de la séance du 3 décembre 2015

Le procès-verbal est approuvé sans remarques, hormis la faute de frappe suivante (suppression en ~~italique barré~~) :

- Erreur signalée par **Corinne Ménétreay** à la page 6, point 4, délibération n° 29/2015, dans les explications du Maire :
  - ➔ « ...En principe, # nous devrions être exemptés des frais... ».

## 3. Communications du Bureau du Conseil

### a) Conseillers municipaux suppléants

**Le Président** rappelle les grandes lignes de la réponse que nous avons envoyée suite à la proposition susmentionnée de la commission ad hoc du Grand Conseil, comme cela avait été discuté au sein du Conseil (utile dans communes avec partis politiques / pas vraiment pour Meinier – apolitique / déjà difficile de trouver suffisamment de candidats, donc pire si suppléants / cette option ne devrait pas être obligatoire...).

## 4. Communications du Maire

### a) Repas des Aînés

**Le Maire** remercie vivement les personnes ayant contribué à la réussite de cette magnifique journée, tout particulièrement Coranda Pierrehumbert et son équipe, ainsi que les élus et conjoints présents. L'ambiance était bien là, les conditions parfaites et le repas très bien. C'était le 44<sup>ème</sup> repas des aînés (créé en 1972) ; il est assez étrange de voir qu'au départ, les conseillers (tous des hommes à l'époque) étaient tranquillement assis pendant que leurs épouses servaient le repas. Beaucoup de choses ont changé et nous constatons depuis de nombreuses années le plaisir que les hommes et femmes prennent à participer activement à cette journée ; cette anecdote est là pour inciter les élus et conjoints - absents cette année - à se libérer pour les prochaines éditions, afin de participer à ces moments très chaleureux.

Nous avons déjà reçu plusieurs remerciements d'aînés ravis de cette journée. **Coranda Pierrehumbert** lit l'un d'eux en provenance d'un couple d'aînés, qui a d'ailleurs également préparé et apporté un panier de petites choses à grignoter pour les élus ce soir, rajoute **le Maire**.

D'habitude, ce repas est organisé le second week-end après les vacances de fin d'année, mais en 2017, la salle communale sera fermée pour travaux à cette période, nous devons donc peut-être l'organiser à un autre moment, avertit **Coranda Pierrehumbert**.

### b) Bassin de rétention à la ZIAP

**Le Maire** poursuit en revenant sur la délibération votée pour le crédit de ce bassin, inscrit dans nos comptes et qui devait être remboursé en 40 ans par le FIA (Fonds intercommunal d'assainissement). Ce dernier a vérifié dans ses statuts et a confirmé qu'ils pouvaient rembourser directement la Fondation de la Pallanterie, ce qui est une 1<sup>ère</sup> en ce qui les concerne ; ce remboursement se fera en 3 ans maximum. Notre délibération sera donc finalement bouclée sans être utilisée.

### c) Ecole – projet d'extension

Nous avons rencontré Pascal Tanari, notre architecte-conseil, et nous avons prévu de rassembler les personnes concernées par ce projet pour obtenir leur avis sur la question, afin de prévoir un cahier des charges pour le concours d'architecture qui sera lancé à terme. Seront donc convoqués pour le 15 mars prochain à 18h30 à la salle du Conseil : Pascal Tanari, le Directeur de l'école, un représentant des enseignants, les Présidentes des commissions BAM et PEEJ – ou un-e remplaçant-e désigné-e, le parascolaire.

### d) Procès-verbaux du Conseil municipal

Lors de la prochaine séance le 3 mars, nous allons tenter une nouvelle expérience en engageant à l'essai un procès-verbaliste externe qui remplacera Michel Vazquez pour la prise de notes et la rédaction du procès-verbal correspondant ; si le résultat est concluant, nous poursuivrons dans ce sens, sachant que Michel sera toujours présent lors des séances pour suivre les débats et rester ainsi bien informé. Cette nouvelle façon de procéder n'a rien à voir avec les procès-verbaux appréciés et de qualité qu'il rédigeait jusqu'ici, il s'agit de lui permettre de dégager du temps pour son mandat de secrétaire général et pouvoir le consacrer à d'autres objets. Le coût est relativement conséquent, mais cela s'avère nécessaire.

### e) Autorisations de construire

**Etienne Murisier** informe sur les requêtes relativement importantes reçues dernièrement – celles sans impact significatif n'étant pas commentées ici.

- M 7558 / DD 108587 (Varlioudes 2-2A)  
Il projette des plans en expliquant en quoi consiste cette demande : démolition de la villa et piscine existantes / construction d'un immeuble de 11 logements de 4-5 pièces sur 3 étages, avec parking souterrain – contrairement au projet en face qui ne prévoit pas de parking souterrain. Cet immeuble serait dans le même style que celui de la route de Gy 22. Nous avons reçu l'architecte, M. Volpi, qui nous a présenté le projet. Nous y sommes favorables et allons donner un préavis positif, sous réserve des remarques éventuelles en attente de notre ingénieur conseil pour l'assainissement. La surface moyenne des logements (tous à vendre) est de 120 m<sup>2</sup> et le prix est fixé à Fr. 8'900.- /m<sup>2</sup>.
- M 7545 / DD 108509 (démolition hangar Perret / construction du Bâtiment P9 à la Pallanterie)  
Nous avons envoyé un préavis positif pour la démolition et idem pour la construction, mais avec des remarques dont le mandataire devra tenir compte concernant l'assainissement.
- DD 108466 (Carre d'Aval)  
Il s'agit pour ce projet de transformer une grange et de créer un atelier pour l'élevage de chèvres et pour effectuer de la transformation fromagère à la Touvière. **Le Maire** précise que c'est un projet assez important, situé sous la grange Amadeus ; il donne quelques explications complémentaires.
- DD 95932 (Hangar aux Varlioudes)  
Le DALE (Département de l'Aménagement, du Logement et de l'Energie) s'est opposé à la décision du Tribunal administratif de 1<sup>ère</sup> instance, qui avait donné gain de cause à Mme Boujon suite à son recours - qui allait à l'encontre de la décision négative du DALE, poursuit **Etienne Murisier**. Nous avons répété nos observations, mais nous n'allons pas nous lancer dans une bataille juridique, l'Etat poursuit l'affaire.

### f) Contournement du village

Une pétition – lue à l'assemblée – circule depuis la fin de l'année pour soutenir le projet de contournement (2<sup>ème</sup> étape), en expliquant les motifs de cette initiative et les nuisances subies par ses signataires (plusieurs dizaines à ce jour). Les pétitions sont toujours utiles pour appuyer nos projets ; nous avons remercié son initiateur et nous transmettons toujours les exemplaires signés à l'Etat.

### g) Patrouilleuse scolaire

**Corinne Ménétreay** profite du sujet ci-dessus pour relayer la demande d'une meinite, qui suggère de rajouter une patrouilleuse scolaire sur le passage piétons vers l'Eglise, à la route de la Repentance.

**Le Maire** indique que nous avons reçu plusieurs courriers avant la mise en place d'une patrouilleuse pour le passage piétons vers la Poste, mais aucune demande pour la Repentance. C'est envisageable, mais il faut savoir qu'il n'est pas facile de trouver des patrouilleuses scolaires, nous n'avons reçu que deux candidatures lors de notre appel d'offres pour le premier passage piétons.

**Amandine Mayer-Sommer** a également été interrogée par un parent sur la raison de n'avoir une patrouilleuse scolaire que le matin et non aux autres moments de la journée ; il faudrait peut-être contacter la Police municipale pour procéder à une évaluation de la situation, afin de déterminer les besoins et la nécessité d'étendre si nécessaire la présence de patrouilleuses. **Le Maire** répond qu'il y a peu d'enfants à 11h30, puisqu'un grand nombre d'entre eux se rendent au parascolaire / restaurant scolaire à cette heure. Par ailleurs, le trafic est bien moins dense à midi ou à 16h que le matin à 8h et de nombreux enfants restent au parascolaire en fin de journée ou sont avec leurs parents un bon moment au préau ou au parc pour jouer. C'est toutefois une bonne idée, nous allons demander à la Police municipale de faire un comptage des enfants qui traversent à la Repentance (avec ou sans leurs parents). Une autre solution, proposée par **Line Müller**, consisterait à installer des feux clignotants qui s'enclenchent aux heures d'entrée et de sortie de l'école. **Etienne Murisier** demandera à la DGT (Direction générale des transports) si cette option est envisageable.

**h) Galerie d'exposition « Le Coin du Centre »**

La première exposition a attiré beaucoup de monde et a été très appréciée, rapporte **Coranda Pierrehumbert**. L'année 2016 s'annonce d'ores et déjà complète en principe, mais les personnes intéressées peuvent toujours envoyer leurs dossiers pour l'année prochaine ou en cas de désistement cette année.

**i) Ruines du Château de Rouelbeau**

Pour la fête organisée cette automne, le 3-4 septembre, elle y reviendra dès que nous aurons des informations plus complètes. Réservez déjà ces dates.

**j) 200<sup>ème</sup> de Meinier**

La célébration de cet anniversaire est fixée au samedi 12 mars. Les commissions qui y travaillent (SCL et ICV) feront un rapport détaillé. Un appel aux témoignages historiques a été fait au repas des aînés et aux sociétés et associations. Si des habitants ou proches ont également des éléments utiles, ils peuvent les apporter à la Mairie, le tout sera rendu à la fin de l'exposition.

**k) Migrants**

**Le Maire** revient sur le sujet des migrants – rassurez-vous, tout va bien pour la famille qui a intégré notre commune. Celui-ci est lié à la situation critique actuelle, tant au niveau suisse que genevois, c'est la raison qui a poussé l'Hospice général (HG) à écrire à toutes les communes pour une requête qu'il résume :

Le flot de migrants arrivant en Europe ne connaît pas de répit et le SEM (Secrétariat d'Etat aux migrations) projette pour 2016 entre 30'000 et 40'000 migrants (39'000 sont arrivés l'année passée), soit une estimation d'attributions hebdomadaires aux cantons entre 600 à 800 personnes. Genève doit héberger 5.8% des requérants d'asile. L'HG logeait 6'532 migrants (1'314 de plus qu'en 2014) et a dû avoir recours massivement aux abris PC, ce qui n'est satisfaisant ni humainement, ni financièrement. Ils doivent également intégrer ces personnes au niveau social et économique, la tâche grandissant de jour en jour.

L'HG se propose de mettre au service des communes son expertise du domaine de la migration et ses compétences en termes d'intégration sociale.

Ils ont donc sollicité les communes, par le prêt d'abris, ou par une participation financière au coût relatif à l'engagement de 3 personnes spécialisées, qui s'occuperont de gérer une plateforme de coordination dédiée exclusivement à la mise en relation des bonnes volontés avec les besoins individuels et collectifs des bénéficiaires (les requérants d'asile).

Meinier n'ayant pas d'abris de protection civile à proposer – ceux de l'école ne peuvent pas être utilisés selon la Loi, il nous est demandé de participer financièrement de manière ponctuelle à l'engagement des coordinateurs susmentionnés.

Les collègues des Exécutifs d'Arve et Lac rencontrés dernièrement sont assez favorables et d'accord pour apporter leur aide à cette action. A titre d'exemple, la Commune de Collonge-Bellerive s'est déjà engagée à leur verser Fr. 120'000.-, ce que leur permet leur budget conséquent. Il donne d'autres exemples de communes voisines qui participeront en mettant des structures à disposition ou en s'engageant financièrement. De notre côté, nous avons envisagé en séance ce matin de verser entre Fr. 5'000.- et Fr. 10'000.-, mais nous souhaitons que ce geste de solidarité se fasse en accord avec le Conseil municipal – tant sur le principe que sur le montant – pour que l'impact soit plus pertinent. Même si ce montant n'est pas prévu au budget, il peut facilement être comptabilisé dans la rubrique des œuvres humanitaires genevoises, la marge étant suffisante en principe. Cette participation ne devrait pas être renouvelée, ce n'est que pour cette année, même si nous ne savons pas comment sera géré le problème ensuite. En principe, le prochain contrat de prestations de l'HG devrait englober ce personnel dans les effectifs de l'Hospice.

Une discussion s'engage, dont voici résumées les diverses opinions ou remarques :

- Plusieurs membres de la présente assemblée soutiennent la proposition d'une participation financière, plutôt à hauteur de Fr. 10'000.- que 5'000.-, ce dernier leur semblant être un montant dérisoire.
- Les coordinateurs seront des professionnels spécialisés engagés par l'HG pour travailler en leur sein pour cette opération spécifique. Ils sont très utiles pour aider les migrants à se réinsérer, à apprendre la langue ou tout autre moyen leur permettant de libérer ces logements de fortune (abris, conteneurs...).
- Nous pourrions informer la population pour inciter les personnes souhaitant apporter leur aide dans ce concept – via des cours de langue ou autres. Il faut savoir que l'Hospice est actuellement submergé par les propositions d'aide en faveur des migrants, provenant de la population, c'est pourquoi les coordinateurs seraient très utiles dans ce contexte.
- Trois coordinateurs vont-ils vraiment régler le problème ? Rien n'est moins sûr, mais si rien n'est fait, le problème ne se règlera pas seul.
- Même si la situation budgétaire du canton a forcément un impact, l'initiative ne provient en aucun cas d'un transfert de charges ou d'une demande de l'Etat ou des politiques, il s'agit véritablement d'une initiative du Directeur de l'HG, qui souhaite améliorer l'efficacité et la rapidité de ses services par ce moyen.
- Certains expriment la crainte qu'en s'engageant, les communes ne donnent indirectement à l'Etat un encouragement à se décharger financièrement sur elles.
- Cette action a déjà démarré dans les communes qui avaient des structures (abris ou conteneurs) à mettre à disposition, comme la commune de Thônex par exemple, qui va accueillir 400 personnes dans des conteneurs.

En conclusion, le Conseil municipal procède à un vote informel pour déterminer le montant à verser. Une grande majorité accepte que nous participions à hauteur de Fr. 10'000.- à l'Hospice général pour l'engagement de ces 3 coordinateurs.

**Le Maire** remercie l'assemblée et indique que nous aurons en temps voulu des informations sur le suivi de ce dossier.

## 5. Rapports des commissions

### a) Plan Directeur Communal (PDC)

Rien à signaler selon **Corinne Ménétrety**.

### b) Bâtiments & Aménagement (BAM)

**Corinne Ménétrety** rapporte sur la séance du 7 décembre :

- La peinture sur les portes de la voirie a été effectuée en fin d'année et sera facturée cette année.
- Une 2<sup>ème</sup> offre a été demandée pour les doubles vitrages de la Rampe.
- L'entreprise Kauz a installé des éclairages « intelligents » dans l'école et la salle de gym.
- Le 1<sup>er</sup> février à 18h30, une séance de la commission BAM élargie aura lieu à la salle du Conseil, pour informer sur ce qui va se faire dans la salle communale.

### c) Environnement, Routes & Agriculture (ERA)

**Marc Jaquet** résume la séance du 20 courant :

- Séance le 10 mars sur la future levée des déchets industriels, pour toutes les personnes intéressées.
- Débriefing effectué sur le marché de Noël et perspectives pour le prochain.
- Corsinge : dos d'âne prévu au ch. du Château-du-Crest, avec d'éventuels marquages au sol pour canaliser la circulation.

### d) Finances (FIN)

Ràs selon **Jean-François Jordan**, qui convoquera la commission pour la prochaine séance.

### e) Information, Communication & Votations (ICV)

La commission s'est réunie deux fois dans le mois, signale **Jacques Petitpierre**.

- Nous travaillons essentiellement sur l'exposition du 200<sup>ème</sup> qui se tiendra dans la galerie en mars. Nous avons trouvé dans les archives des documents historiques, la population nous en a prêté un bon nombre également. En gros, nous prévoyons 8 à 10 panneaux qui contiendront des dates et événements, dans le style de ce qui s'est fait sur le quai Wilson lors du bicentenaire de Genève. Un parallèle sera fait entre des évènements survenus à Genève et ceux à Meinier ; par exemple, un très grand incendie à Genève - en 1829 sauf erreur - avait provoqué la création de la Compagnie des sapeurs-pompiers ; pour mettre cela en rapport avec Meinier et pour le même thème, nous informerions sur la création de la Cie de Meinier, même si la période n'était pas la même. Travail en cours.
- Le nouveau plan de Meinier est toujours en cours, ça avance.

### f) Petite Enfance, Ecole & institutions pour la Jeunesse (PEEJ)

**Le Maire** indique qu'il n'y a pas eu de séance récemment, mais le sujet d'actualité est celui des promotions citoyennes du 1<sup>er</sup> mars : la commission et l'Exécutif recevront en Mairie les jeunes atteignant leur majorité cette année, pour une présentation de la Mairie, une discussion sur les projets communaux et une sorte de mise en situation dans cette salle du CM via un jeu de rôles, lors duquel les jeunes seront interpellés sur des sujets divers et variés pour recueillir leurs opinions et visions sur ces objets.



Un apéro-dîatoire suivra, avant de se rendre ensemble au Théâtre du Léman pour la soirée organisée en leur honneur par l'ACG et la Ville de Genève.

#### g) Santé-Social & Aide au Développement (SAD)

**Valérie Sella** remercie tous les membres du Conseil et de l'Exécutif, ainsi que les conjoints, pour avoir participé à l'élaboration de ce repas des aînés, qui a été comme chaque année une réussite.

- Les deux dernières réunions de la commission ont principalement servi à préparer ce repas et la sortie de juin.
- La semaine prochaine, nous allons rendre visite à un jubilaire qui fête ses 90 ans cette année et qui était absent au repas, comme nous le faisons systématiquement pour les personnes qui ne peuvent pas y participer.
- Elle remercie Brigitte Aellen, notre animatrice sociale, qui assiste à nos séances et partage les préoccupations de ses activités.

#### h) Sports, Culture & Loisirs (SCL)

**Sylvie Barbat** rapporte sur les 2 rencontres passées :

- Les discussions ont porté sur les Vœux du Maire, le 200<sup>ème</sup> de Meinier et l'orateur du 1<sup>er</sup> Août 2016.
- L'organisation du 200<sup>ème</sup> est bien chargée, elle en précise le programme - qui sera distribué à la population dans les semaines qui viennent.

## 6. Rapports des représentants au sein des commissions externes

#### a) Communes-Ecole

Lors de la dernière réunion du comité le 10 décembre, un bilan de rentrée a été effectué, annonce **Paola Sanz Velasco**. Peu de changements, 923 élèves inscrits et 84 cours ouverts. Dès cette année, aucun nouveau cours ne sera offert durant l'année, contrairement aux années précédentes lors desquelles des nouveaux cours étaient rajoutés pour le 2<sup>ème</sup> semestre. L'association va fêter son 25<sup>ème</sup> anniversaire le 15-16-17 avril 2016, d'autres détails suivront prochainement.

#### b) Fanfare

**François Mégevand** attend le programme 2016.

#### c) FITIAP (Fondation de la Pallanterie)

**Etienne Murisier** résume les 2 dernières séances.

- La commission en charge des nouveaux statuts a auditionné 2 bureaux d'avocats – nous attendons leurs offres – pour cette tâche complexe, qui exige un important travail, une ouverture à d'autres communes étant en effet probable.
- Pour le projet d'extension de la zone, le bureau Malnati a présenté les dossiers correspondants (mobilité, environnement, etc.), qui vont être déposés à l'Etat.

#### d) GIPE (Groupement intercommunal de la Petite enfance de Gy, Jussy, Meinier et Presinge)

Ràs selon **le Maire**.

e) **Groupement du CSR** (Centre sportif de Rouelbeau)

Lors de la réunion de l'avant-veille, les points suivants ont été discutés, signale **Jean-François Jordan** :

- Gestion entre les clubs, conventions à revoir pour bien régler ce fonctionnement.
- Entretien du terrain synthétique de football, très utilisé et qui s'use, sa durée de vie étant d'environ 15 ans ; il faudra donc prévoir une rénovation vers 2020, pour un coût estimé à Fr. 600'000.-, précise **Etienne Murisier**.

f) **Pompiers**

L'assemblée générale a eu lieu le 18 janvier dernier, témoigne **Marc Jaquet**, lors de laquelle ils ont exposé les divers rapports y relatifs. La compagnie changera de capitaine le 10 juin prochain, pour ceux qui ne le savaient pas encore.

Le tournoi de Jass organisé par l'Amicale des sapeurs-pompiers se déroule le 5 février, tous les joueurs de cartes sont les bienvenus.

## 7. Divers

a) **Varlioudes 5, 7, 9, 11, 13 et 15**

**Paola Sanz Velasco** transmet les craintes de plusieurs habitants, inquiets de constater que pour cette demande d'autorisation de construire, la route est exempte de trottoir, qu'il n'est pas prévu de parking et que la façade semble inappropriée au regard d'une certaine harmonie villageoise.

**Etienne Murisier** répond qu'un parking est prévu, mais non souterrain et effectivement mal conçu au niveau de son accès. Nous avons fait cette observation sur le préavis communal. Pour le trottoir, l'entrée des maisons est au bout du chemin, qui lui dispose d'un trottoir. Enfin, esthétiquement, la façade ne nous a pas semblée si moche, mais il précise que nous ne pouvons que peu intervenir dans ce domaine, le service spécialisé des monuments et des sites est normalement très pointu pour faire respecter les règles en vigueur, afin de conserver l'harmonie entre les constructions nouvelles à l'existant.

**Le Maire** rajoute que la taxe d'équipement - payée par les promoteurs - permet justement d'aménager des routes, trottoirs, ou autres. Nous verrons donc ce qu'il est nécessaire de faire à l'avenir.

b) **TPG**

Qu'en est-il de la ligne B projetée, s'interroge **Cécilia Hauser**.

Comme l'a indiqué **le Maire** lors de ses Vœux, il rappelle que le démarrage est programmé le 12 décembre prochain et que la ligne ira finalement jusqu'à Chens-sur-Léman à raison d'un passage toutes les heures environ. Nous avons voté Fr. 100'000.- pour cette année, nous n'en utiliserons donc qu'un douzième en 2016. Les communes concernées sont toutes d'accord de participer au coût global, elle doivent s'engager – comme nous – pour deux ans au moins. D'ici là, la navette continuera sa tournée, mais Berne nous a rappelé à l'ordre la semaine dernière pour la concession, qui est obligatoire, nous allons donc devoir payer Fr. 2'300.- pour celle-ci et Fr. 500.- pour la stopper 6 mois plus tard...

c) **Stationnement**

**Corinne Ménétrey** est sceptique sur la mise en place d'un système de macarons pour Meinier, car c'est le soir que se pose le problème pour trouver des places de stationnement libres sur la commune, à cause en particulier des véhicules-tampon qui déposent leur voiture privée la journée pour prendre leur véhicule professionnel, pour y stationner en fin de journée ce dernier pour la nuit ; il serait donc peu logique que la population doive payer (Fr. 240.-/an, prix imposé et encaissé par l'Etat) sans amélioration de la situation.

Une sous-commission sur ce thème a été créée dans la commission ERA, tout cela sera donc étudié et rediscuté, intervient **Etienne Murisier**. Toutefois, si des macarons sont mis en place, le problème des véhicules-tampons sera réglé, puisqu'ils n'auront plus la possibilité de les stationner la journée, ce qui libérera autant de places pour le soir. Il en sera de même pour les bus-camping et autres voitures non meinites qui occupent ces places pendant des semaines, voire des mois. Par contre, nous n'aurons pas d'impact sur ceux qui possèdent un garage et ne l'utilisent pas par facilité lorsqu'ils trouvent une place extérieure plus proche de leur entrée d'immeuble, ou pour ceux qui sous-louent leur place.

d) **Repas des Aînés - décoration**

La décoration mise en place pour le repas susmentionné va rester 3 mois jusqu'au bicentenaire, elle ne devra donc pas être enlevée pour le tournoi de Jass, avertit **Coranda Pierrehumbert**, qui a déjà prévenu le club de football pour la choucroute.

e) **Disponibilité des documents du Conseil municipal**

**Paola Sanz Velasco** souhaite que le procès-verbal, qui doit être approuvé lors des séances du Conseil municipal, soit envoyé plus tôt afin de permettre d'en prendre connaissance confortablement et non pendant les quelques jours qui précèdent.

**Michel Vazquez** précise que le délai légal est de 5 jours ouvrables, même s'il comprend qu'un délai supplémentaire serait appréciable, mais le reste du travail n'attend pas et il rédige toujours le procès-verbal du Conseil en laissant en suspens d'autres tâches urgentes. Quoiqu'il en soit, si la procès-verbaliste s'occupe des prochains P.V. comme expliqué plus haut, il sera envoyé plus rapidement, puisque le délai annoncé pour sa production est inférieur à 15 jours.

Plus personne ne demandant la parole, **le Président** lève la séance à 22h30.

**Prochaine séance du Conseil Municipal : jeudi 3 mars 2016 à 20h15**

Le Secrétaire  
du Bureau du Conseil Municipal

Le Président  
du Conseil Municipal

.....

François Mégevand

.....

Jean-François Jordan